



PREFET D'EURE-ET-LOIR

COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
D'EURE-ET-LOIR**

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
S.A.U.H  
Bureau Planification et Aménagement du Territoire  
B.P.A.T.

Affaire suivie par : EMMANUEL GAUTHIER  
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr  
Tél. 02 37 20 40 61 – Fax : 02 37 20 41 20

**Avis de la Commission locale du Secteur Sauvegardé**

- Vu le code de l'urbanisme modifié notamment ses articles L 313,1 et R313,5 ;  
Vu la circulaire ministérielle n°78,15 du 17 janvier 1978 relative aux plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;  
Vu le décret en Conseil d'État du 30 juin 1971 approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Chartres ;  
Vu l'arrêté interministériel du 12 février 1991 prescrivant la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Chartres ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2007 approuvant la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Chartres ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 1897 du 16 octobre 1997, modifié par les arrêtés n° 375 du 2 juin 1998 et n° 125 du 29 janvier 1999 et du 1er juillet 2011, fixant la liste des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la ville de Chartres ;  
Vu la délibération N°2015/80 du lundi 18 mai 2015 du conseil municipal de la ville de Chartres portant demande de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ;  
Vu la délibération N° 2015/288 du conseil municipal de la ville de Chartres en date du 14 septembre 2015 désignant les représentants de la ville de Chartres au sein de la commission locale du secteur sauvegardé ;  
Sur proposition de Mme le Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

La Commission Locale du Secteur Sauvegardé de la ville de Chartres, réunie le 20 octobre 2015

**émet un avis favorable**

au projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune de CHARTRES.

à Chartres, le  
le Préfet  
Pour Le Préfet,  
La Secrétaire Générale

22 OCT 2015

  
Carole PUG-CHEVRIER